

Hommage à Henri Burin des Rozières- Annecy le dimanche 14 janvier 2018

Témoignage de Régis Waquet

Je suis très ému d'être ici parmi vous parce que je suis venu beaucoup à Annecy dans les années 1971-1978. J'ai connu Henri alors que j'avais 18 ou 19 ans. Et je peux dire comme beaucoup des étudiants du Centre catho Saint-Yves de la fac de droit d'Assas à Paris, qui l'ont rencontré à ce moment là, que c'est un homme qui a marqué d'une façon indélébile notre existence et pour un certain nombre d'entre nous, a orienté durablement les choix de vie qui ont été les nôtres. Pour ma part comme avocat, j'ai essayé, effectivement, de me dédier, plus spécialement à la défense de ceux qui étaient opprimés, qu'il s'agisse des immigrés, de problèmes de droit du travail ou de logements insalubres -j'ai aussi connu ça dans ma carrière-.

Je n'ai pas cessé finalement d'être en relation avec Henri, parce que lorsqu'il était à Annecy, il me tenait au courant de ce qu'il faisait. C'est comme ça que j'ai connu l'existence du Comité Vérité et Justice d'Annecy et que j'ai été amené à travailler un peu avec lui, je dirais en sous main ou en sous-traitance, sur des affaires, comme celle des clochards. Je me souviens très bien de Loulou, rencontré Rampe du Château et des problèmes des logements insalubres des travailleurs employés par les petites entreprises de la vallée de l'Arve. Je me souviens très bien d'Henri débarquant dans mon bureau d'avocat parce que les petits patrons en question essayaient de faire casser les arrêtés qu'il avait faits signer par ses supérieurs hiérarchiques.

La pratique a continué quand Henri est parti au Brésil. Il avait cette faculté un peu extraordinaire, vous l'avez tous dit, ce qu'il appelait « l'articulation ». Il savait bien que tout seul il ne pouvait rien faire malgré ce charisme qui émanait de sa personne. Mais il avait cette capacité, exceptionnelle de rassembler ici et là, même les gens qui étaient, je dirais, les moins naturellement disposés à militer. Pourquoi ? Parce qu'il tenait un langage de vérité qui n'a jamais été asservi à une idéologie particulière. Henri n'était pas l'homme d'un syndicat ou d'un parti. Je crois que les valeurs évangéliques lui tenaient lieu de parti. Les gens étaient si sensibles à l'authenticité de son discours, de sa colère, tellement profonde, tellement belle devant l'injustice, qu'il rassemblait autour de lui.

A Annecy, il y a eu le Comité Vérité et Justice. Concernant son épisode brésilien, des Comités se sont créés localement, notamment le Comité Rio Maria à la suite, vous en avez sûrement entendu parler, de ces assassinats en chaîne de syndicalistes, de paysans, dans cette petite ville -Rio Maria- de l'état du Para. Henri a eu aussi cette capacité de susciter la création de Comités similaires un peu partout dans le monde : en Amérique du Nord, en Europe. Chez nous en France, on a créé un Comité de soutien aux avocats brésiliens qui défendaient les paysans sans terre. C'est une époque, sous la dictature militaire où les avocats, très peu nombreux qui défendaient les "Sans terre", tombaient sous les balles des pistoleros. Paul Bouchet, l'avocat lyonnais dont on a parlé tout à l'heure, a alors fait le déplacement au Brésil, et c'est comme ça que, on a créé notre Comité. Ensuite, la relève a été prise par mon barreau qui aujourd'hui finance -trop peu à mon avis- il finance tout de même la Commission Pastorale de la Terre et notamment, celle qui est animée par Xavier Plassat. C'est là un trait extraordinaire de l'action d'Henri, que je veux tiens absolument souligner, cette capacité de rassembler par l'authenticité de son discours.

Concernant l'action au Brésil de Henri, je peux en dire quelques mots. Il y a eu 3 thèmes principaux :

- Le premier, je dirais, visait à donner la terre à ceux qui la travaillent. Ça a nécessité une action inlassable auprès des petits paysans expulsés. Je ne vais pas entrer dans les détails car ce serait très compliqué et d'ailleurs il est possible de s'informer sur le sujet. Chacun sait qu'il y a une inégalité de la distribution des terres au Brésil, aux racines historiques remontant à la colonisation portugaise. Il en résulte une situation anarchique concernant la politique de répartition des terres. Une kyrielle de grands fazendeiros possèdent d'immenses propriétés tandis que des gens qui n'ont pas le moindre lopin de terre meurent de faim. Il y a un combat permanent pour la justice. Le Droit a été le vecteur constant, de l'action d'Henri. Ça c'est la première chose, ça été de tous ses combats pour installer tous les paysans sur les terres, combat très difficile à mener et à gagner.

- Le deuxième combat a été celui contre l'impunité. Elle mettait Henri en rage. Mais ce mot "rage" je l'utilise, bien que ce n'était pas celui que j'aurais initialement voulu voir figurer dans le titre du livre de Sabine. Mais -et c'est vrai-, ça le mettait en rage, de voir la justice faire preuve de pareil aveuglement.

D'abord parce que les crimes contre les paysans ou les syndicalistes se soldent généralement par un non-lieu ; il n'y a même pas de poursuites : tant et tant de communes, dans lesquelles sont perpétrés des assassinats, sans que jamais les affaires soient éclaircies... De plus, quand, sous la pression de son action et de celle de la Commission pastorale de la terre, des affaires sont venues jusqu'à la justice, dans les premiers temps surtout, ce sont seulement des intermédiaires qui ont été condamnés ou bien l'exécutant, le pistoleros. La main qui était derrière, le commanditaire, généralement échappait aux poursuites. Là a été le grand combat d'Henri : parvenir à mettre des commanditaires -des grands propriétaires qui se cachent finalement derrière une kyrielle d'intermédiaires pour commettre leur forfait- de les mettre en cour d'assise et de les faire condamner. Il y a eu les affaires -les assassinats !- d'Expedito Ribeiro de Souza, du Padre Josimo, de plusieurs membres de la famille Canuto, et bien d'autres où Henri a obtenu des succès, toujours en articulant, avec d'autres avocats locaux et avec des soutiens. Il a obtenu des succès, même si il faut tempérer les victoires, parce que malheureusement, bien souvent, les peines n'ont pas été exécutées, ou alors exécutées dans des régimes « à domicile » en quelque sorte.

-Le troisième combat essentiel, a été celui contre le travail esclave. Et il a été accompli en continuité pour Henri, parce que tout à l'heure, on a parlé des conditions dégradantes, inhumaines de logement des travailleurs maghrébins en Haute-Savoie, qui relevaient déjà d'une forme d'esclavage. L'esclavage contemporain, finalement est un rapport de domination physique et psychique sur autrui, je dirais. La définition a évolué avec Henri, avec d'autres là aussi, notamment avec le Padre Ricardo Rezende, qu'il a bien connu lorsqu'il est arrivé au Brésil et qui fût son ami. Puis avec plusieurs évêques : le premier c'est Pedro Casaldaliga qui avait dénoncé le travail esclave au Brésil. Mais Henri est vraiment un des acteurs principaux qui a forcé le pouvoir fédéral, à reconnaître, en face, la réalité du phénomène, à telle enseigne que le Brésil, s'est doté d'une panoplie répressive citée en exemple aujourd'hui. Reste qu'une chose est de disposer d'une panoplie répressive, d'avoir des groupes d'inspection mobiles qui descendent à l'improviste dans les fazendas pour libérer les travailleurs. Une autre est d'obtenir ensuite la sanction judiciaire.

Finalement on en revient toujours au Droit. Et ça, c'est un très très gros problème. Il y a eu une affaire emblématique au Brésil, l'affaire de la fazenda « Brasil Verde » qui appartient à un grand fazendeiro qui s'appelle Quagliatto, dénommé le roi du bétail, qui possède une surface gigantesque où il élève des têtes de bétail et dans laquelle des dizaines, voire des centaines de travailleurs ont été maintenus en situation de servitude complète et selon les processus habituels, recrutés par des intermédiaires que l'on appelle les « gatos », les « chats » avec des promesses mirifiques de très bons salaires. Ces travailleurs sont des gens qui vivent à la périphérie des villes, qui n'ont rien, ont faim et se disent qu'ils vont tenter leur chance puisqu'on leur offre un job. Ils sont transportés à des centaines de kilomètres de toute ville. Les voies d'accès sont généralement impraticables. Quand ils arrivent, ils se retrouvent là, prisonniers dans des fazendas complètement fermées avec des gardes armés. Les conditions de logement ne sont pas celles qui ont été annoncées ; ils sont sous des bâches ou dans des hangars non fermés. Les toilettes ou les sanitaires sont... dans la nature. Ils sont obligés de s'alimenter auprès du magasin de la fazenda et se retrouvent vite endettés. Le voyage qu'on leur avait promis gratuit, est mis en réalité en compte sur leur salaire. S'ils affirment vouloir partir on leur oppose les dettes qu'ils ont soit disant contractées. Ils ne sont donc jamais payés pour leurs services. S'ils cherchent à fuir, ils courent le risque de se faire tout simplement assassiner. Quelques-uns y parviennent, à leurs risques et périls, réussissent à alerter la Commission pastorale de la terre.

Et c'est comme ça, pour cette affaire « Brasil Verde » qu'une série de contrôles opérés a révélé l'existence de travail esclave, et d'une justice stérile et vénale. A chaque fois un des constats suivant s'imposait : - soit le juge saisi n'était pas compétent, soit, le fazendeiro se voyait proposer la suspension de la procédure en échange d'une action de bienfaisance. Si l'on songe que l'esclavage doit être considéré comme un crime, dans le cas présent il y avait absence totale de sanction. Grâce à Henri cette affaire a été portée devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Elle est un peu l'équivalent chez nous de la même commission dans le cadre du Conseil de l'Europe. La commission a considéré en l'occurrence que le travail esclave était établi. Elle a fait des recommandations que le Brésil n'a pas suivies et la commission a décidé de saisir la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui par un arrêt prononcé en octobre 2016 a condamné le Brésil pour violation de la convention interaméricaine et en raison d'autres conventions internationales signées par le Brésil et qui répriment le travail esclave. C'est un arrêt qui est très important parce qu'il affirme que le fait de placer des travailleurs en état de servitude est un crime imprescriptible. Et

justement, au Brésil, pour contrecarrer les poursuites engagées, la prescription, cette manière si commode d'effacer les délits et les crimes, est souvent l'argument qui permet de mettre un terme aux procédures. Et la cour de dire, « le Brésil doit reprendre les poursuites ». Que va t'il désormais se passer, je n'en sais rien...

Deuxièmement, la cour a ordonné le versement de réparations qui sont considérables puisqu'elles représentent pour les travailleurs concernés, je crois, entre 2 ans et 10 ans de salaire minimum. Le salaire minimum brésilien, ce n'est pas le SMIC français, il n'est pas très élevé mais enfin ce sont des réparations considérables.

Tout ça est un héritage laissé par Henri. Je dois dire que la relève est assurée magnifiquement par Xavier Plassat dont on a parlé tout à l'heure. Je ne peux pas rendre hommage à Henri sans associer ces 4 mousquetaires que furent pour moi : - Bernard Rettenbach, un dominicain qui était aussi au centre Saint Yves, infatigable défenseur des immigrés dans le cadre du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés) – Jean Raguénès, vous connaissez tous, qui aussi a œuvré dans la lutte contre le travail esclave lorsqu'il était à Tucuma, Jean devenu presque aveugle à la fin de sa vie, élu prieur de son couvent à Sao Paulo, et qui accepta la charge à une condition, qu'on applique uniquement le mode d'existence de la commune de Paris, et puis – Xavier Plassat. Aujourd'hui, Xavier Plassat est un acteur infatigable qui coordonne au Brésil la lutte contre le travail esclave.

Henri a été l'instigateur, l'aiguillon, qui a fait que les pouvoirs brésiliens continuent aujourd'hui à œuvrer sur ce problème. Subsiste -et le constat s'impose en lisant l'arrêt de la cour interaméricaine des droits de l'homme-, ce divorce extraordinaire entre la mise en place, tardive certes mais bien réelle d'instruments de répression du travail forcé d'un côté et de l'autre, l'incapacité du pouvoir judiciaire, voire sa complicité avec les oligarchies locales dans le refus constant d'assurer une répression efficace.

Le massacre de Carajás ? Je peux en dire deux mots. Eldorado de Carajás, est une commune du Sud Est du Pará, en Amazonie. Dans les années 80, avant la fin de la dictature (elle se termine en 1985 au Brésil avec la Nova Republica) le pouvoir mène une politique qui tend à développer cette région. Elle vise les travailleurs agricoles à qui l'on fait miroiter le slogan « Des terres sans hommes pour des hommes sans terre ! ». D'un autre côté, on encourage les entreprises à exploiter le sous-sol qui recèle des minerais en quantité gigantesque. Cette région du Carajás connaît alors un développement considérable. En même temps sont créées d'immenses exploitations agricoles. Des promesses sont faites aux paysans sans terre, rarement tenues, en dépit parfois de la possession temporaire de terre -parfois pendant plus d'un an- qui normalement leur donne un droit à rester sur la terre. De violents conflits en résultent.

Un de ces conflits éclate le 17 avril 1996. 1500 paysans sans terre manifestent pacifiquement face au retard apporté à une expropriation de terre et occupent une route nationale. La police militaire de l'état du Pará -155 hommes armés- reçoit l'ordre de dégager la route. Elle envoie des grenades lacrymogènes, puis tire sur les manifestants, les poursuit jusque dans leur campement. 19 paysans sont froidement assassinés, certains pratiquement à bouts touchants. 19 victimes est le chiffre officiel, sans doute beaucoup plus élevé.

Plus tard, face à l'indignation provoquée par le massacre, une procédure est engagée contre les militaires. Aucun d'eux ne portait son matricule ce qui montre la préméditation de l'opération. Des militaires seront déférés devant une cour d'assise. Ils seront tous acquittés. En 2012, suite à un appel en justice, deux officiers –un colonel et un major- seront condamnés respectivement à 228 et 158 années de prison ! Les donneurs d'ordre, le gouverneur de l'état du Pará et d'autres responsables du massacre n'ont jamais été inquiétés.

Régis Waquet